

ONUSIDA/PCB(20)/07.7  
10 mai 2007

**20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme  
de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
25-27 juin 2007**

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire :

**Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte  
contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil  
de Coordination du Programme**

**Documents supplémentaires pour ce point :** aucun

**Action requise pour cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est prié de :**

Examiner les propositions présentées dans les paragraphes I à XII

**Implications en termes de coûts des décisions :**

- ii. Réunion supplémentaire du CCP par période biennale – 250 000 USD
- v. Voyages sur le terrain – 50 000 USD
- vi. Six séances d'information avec interprétation simultanée en anglais et en français – 15 000 USD

Lors de sa 19<sup>ème</sup> réunion (à Lusaka, en Zambie, du 6 au 8 décembre 2006) le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA a décidé : « *d'instituer, sous la direction du Président et du Vice-président du Conseil, en consultation étroite avec les membres du Conseil et les observateurs et avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA, un processus visant à préciser davantage le rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le sida et à indiquer comment faire du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA un organe directeur plus pertinent et plus efficace ; il s'agira entre autres du nombre et du lieu des réunions du Conseil, de la nature des réunions, de la représentation du Conseil, de la participation des ONG, du protocole d'intervention, de la prise de décision et du perfectionnement du système des parties concernées ; un rapport, assorti de recommandations, sera présenté lors de la vingtième réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007* » (point 5 de l'ordre du jour, décision 8).

1. Cette décision du CCP aborde deux volets spécifiques avec « l'institution d'un processus visant à préciser davantage » :

- le rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le sida ; et
- [la méthode] pour faire du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA un organe directeur plus pertinent et plus efficace.

2. Afin de faciliter les consultations sur la mise en œuvre de la décision ci-dessus, un rapport préliminaire (en date du 4 avril 2007) a été présenté par le Président et le Vice-président. Des consultations ont été menées les 19 et 20 avril auprès des Etats Membres, des organismes coparrainants et de la société civile. Sur la base de cette première série d'entretiens, le Président et le Vice-président ont rédigé le deuxième projet de proposition (en date du 26 avril 2007), qui identifie à la fois les questions et les propositions sur lesquelles se dégage une amorce de consensus, et les questions pour lesquelles des discussions plus approfondies et des délibérations supplémentaires sont encore nécessaires. Le Président et le Vice-président invitent à ce que des commentaires soient formulés sur les propositions de recommandations. La version finale du projet de proposition, fondée sur ces commentaires écrits, sera présentée lors de la réunion du CCP de juin 2007 pour adoption.

3. Il convient de souligner que, au cours des consultations, les partenaires ont dans l'ensemble appuyé les analyses présentées dans le rapport du 4 avril par les Président et Vice-président, mais pointé également quelques manques. Pour autant, de nombreux partenaires ont indiqué qu'en tant qu'organe directeur de l'ONUSIDA, et par rapport à d'autres instances comparables, le CCP est à bien des égards un mécanisme relativement efficace, qui a en outre joué un rôle important en matière de coordination et de décision politique dans la riposte internationale au VIH et au sida. Par ailleurs, on a mis en avant le fait que l'ONUSIDA a été en première ligne des efforts de réforme des Nations Unies et que, depuis le début de sa mise en place, il a toujours été exemplaire pour ce qui est de faciliter la coordination et la cohérence dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des activités et programmes. Il a aussi été souligné qu'un plus grand nombre de questions de grande portée devront être prises en compte et inscrites à l'ordre du jour élargi de la réforme des Nations Unies.

4. Un soutien unanime a été apporté à la question de la nécessité d'accroître l'interaction entre l'ONUSIDA et les autres acteurs clés, tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau intergouvernemental. Parallèlement, on a fait valoir que plusieurs efforts de coordination ont été menés au niveau du Secrétariat et que rien n'entrave la poursuite des actions dans ce domaine. Divers partenaires ont cependant souligné qu'il convenait de ne pas mettre en place de nouvelles strates bureaucratiques et créer des mécanismes et modèles fastidieux. Un appui très mesuré a été apporté aux idées figurant dans la première version du rapport des Président et Vice-président concernant la possibilité d'inclure les Présidents/Vice-présidents des organes directeurs des Coparrainants de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme aux réunions du CCP, et d'organiser une retraite informelle à laquelle participeraient ces mêmes personnes.

5. Les sections suivantes abordent un certain nombre de questions et présentent des propositions de changement. Le présent document s'efforce de prendre en compte la nécessité de mettre en œuvre des solutions complètes pour améliorer à la fois l'efficacité du rôle du CCP et de l'ONUSIDA dans la coordination à l'échelle mondiale de la lutte contre le sida, les travaux préparatoires et processus de consultation, l'engagement de tous les acteurs pertinents, la qualité des décisions, et la responsabilité à l'égard des décisions arrêtées. Tous les efforts doivent être entrepris pour que le CCP devienne un organe directeur plus pertinent qui s'appuie sur les résultats, assure un suivi des progrès réalisés et rappelle les membres à leur responsabilité.

## **I. Nature des réunions**

### **Proposition de changement :**

- Les réunions du CCP devraient comporter un volet « prise de décisions » et un volet thématique.
- La tenue de discussions interactives devrait être encouragée, de préférence à des déclarations et interventions préparées à l'avance.

### **Commentaires :**

6. Les consultations ont mis en évidence un soutien général à ces propositions. Les partenaires ont souligné deux points importants : la nécessité de définir clairement les limites entre ces deux volets dans l'ordre du jour, et le fait que les décisions doivent être prises uniquement par les membres du Conseil dans le volet « prise de décisions ». L'ordre du jour des séances thématiques doit être souple de façon à permettre d'aborder les questions les plus urgentes. La participation à ce volet peut également varier en fonction des thèmes abordés. Le volet thématique permettra de tenir des discussions sur des questions thématiques et relevant de la prise de décisions qui, dans le système actuel, sont censées représenter le principal sujet des réunions du Conseil tenues ailleurs qu'à Genève. Avec ce volet thématique, les acteurs pertinents pourront aborder les questions relatives au VIH et au sida sur un plan stratégique, ce qui aura pour double conséquence de faire avancer l'ordre du jour et de faciliter le rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale. Ce volet devra être ouvert à un large éventail de participants. (Pour plus de détails, se reporter à la section « Participation des partenaires clés » ci-après). La structure du volet thématique doit être conçue de façon à éviter les doublons. S'agissant de l'articulation entre les deux volets, on peut partir du principe que les questions discutées dans le volet thématique seront ensuite soumises à délibération pour prise de décisions par les membres du Conseil dans le volet « prise de décisions ».

## **II. Nombre de réunions du CCP**

### **Proposition de changement :**

- Les réunions du CCP devraient être organisées à la fréquence de deux fois l'an, soit une réunion supplémentaire par tranche biennale par rapport à la pratique actuelle de trois réunions tous les deux ans (deux réunions les années paires et une réunion les années impaires). Sachant que les réunions doivent être tenues uniquement lorsqu'il y a un besoin réel de le faire, le CCP pourrait décider à la seconde réunion d'une année paire d'annuler la seconde réunion de l'année suivante (année impaire).

**Commentaires :**

7. Différents facteurs justifient la tenue de deux réunions chaque année : meilleure capacité pour le CCP de l'ONUSIDA d'agir efficacement sur le volet « prise de décisions », et affirmation de son rôle en matière de coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale, via le volet thématique. La tenue de deux réunions par an permettrait d'offrir au CCP le temps voulu pour tenir son rôle de coordination à l'échelle mondiale, et faciliterait en outre l'interaction accrue qui est précisément recherchée entre l'ONUSIDA et ses autres partenaires.

8. Au regard des coûts importants qu'imposent l'organisation des réunions ailleurs qu'à Genève les années paires, les coûts supplémentaires d'une seconde réunion à Genève les années impaires ne devraient pas être trop élevés, voire nuls.

9. Les consultations ont montré qu'il n'y avait pas d'accord unanime sur cette proposition des Président/Vice-président d'organiser deux réunions du CCP chaque année. Par conséquent, la proposition ci-dessus tient compte des commentaires formulés au cours du processus de consultation en offrant au CCP la possibilité de choisir de ne pas organiser de seconde réunion au cours d'une année impaire, si celle-ci s'avère ne pas être nécessaire.

10. Lors des discussions sur le nombre de réunions à tenir, il a été souligné que celles-ci devaient être courtes, précises et bien préparées.

11. Si une seule réunion est organisée au cours d'une année impaire, il convient alors d'explorer plus avant les possibilités de tenir des consultations informelles entre les réunions du CCP, tout en évitant bien sûr de donner naissance à un nouveau mécanisme.

**III. Participation des partenaires clés****Proposition de changement :**

- Les partenaires clés doivent être invités à participer au volet thématique selon une méthode dûment structurée et reconnue. Une discussion constructive et pertinente sur des questions thématiques essentielles doit inclure tous les partenaires concernés, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les personnes vivant avec le VIH et le sida, le secteur privé, les fondations, la recherche et l'université, etc.

**Commentaires :**

12. Il ressort des consultations qu'un souhait clair a été émis pour inclure un éventail élargi de partenaires concernés dans les discussions politiques au sein de l'ONUSIDA. Sachant qu'aucune modification majeure de la structure de gouvernance de l'ONUSIDA n'est envisagée à ce stade, de nombreux partenaires ont le sentiment qu'un élargissement des participants au volet thématique pourrait être une autre manière de faciliter la discussion. En effet, la possibilité de discuter des questions thématiques deux fois par an avec un groupe élargi de parties prenantes permettrait à la fois de faire avancer l'ordre du jour et de renforcer le rôle de l'ONUSIDA dans la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale. La participation des acteurs clés de la lutte contre le sida, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, viendra s'ajouter à tous les contacts et activités de coordination déjà existants entre l'ONUSIDA et les autres acteurs au niveau de la gestion et de l'organisation. Les consultations ont montré que les partenaires clés ne participeront aux travaux du CCP que si cette participation leur apporte une valeur ajoutée. Par conséquent, il est essentiel que les dispositions relatives au nouveau volet thématique proposé soient prises d'une manière telle que les partenaires clés jugent pertinent d'y participer.

#### IV. Lieu des réunions du CCP

##### Proposition de changement :

- En principe, toutes les réunions devraient se tenir à Genève, de façon à limiter les coûts pour le Secrétariat et permettre une meilleure participation de tous les membres du Conseil. Cela n'interdit toutefois pas au CCP de choisir d'organiser des réunions ailleurs qu'à Genève.

##### Commentaires :

13. Les consultations ont fait apparaître un soutien massif à cette option consistant à organiser les réunions à Genève. Pour autant, certains membres voient un certain intérêt à ce que des réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

#### V. Voyages sur le terrain

##### Proposition de changement :

- Des voyages de terrain pourraient être organisés en dehors des réunions du CCP. En outre, organisés pour de petits groupes, ces voyages pourraient être mis sur pied conjointement par les coparrainants ou, mieux encore, directement par eux.

##### Commentaires :

14. Les voyages sur le terrain offrent la possibilité aux membres du Conseil de découvrir la réalité en situation, ce qui était d'ailleurs l'une des motivations pour l'organisation d'une réunion thématique ailleurs qu'à Genève. Cependant, il ressort sans ambiguïté des consultations que ces voyages sur le terrain ne doivent pas être organisés à titre régulier et qu'ils doivent en outre être maîtrisables et d'un bon rapport coût-efficacité. De préférence, les voyages sur le terrain devraient être organisés par les Coparrainants, ou au minimum avec eux, et non pas par le Secrétariat de l'ONUSIDA. Cette approche permettrait de renforcer le caractère conjoint du programme de l'ONUSIDA.

#### VI. Documents pour les réunions et processus de consultation

##### Proposition de changement :

- Une liste préliminaire des participants devrait être diffusée avant les réunions et mise à jour au cours des réunions.
- La possibilité de développer des réseaux informels devrait être examinée en profondeur pour faciliter une meilleure interaction entre les réunions du CCP.
- Des sessions d'information et des processus de consultation ouverts devraient être organisés plus fréquemment par le Secrétariat.

##### Commentaires :

15. Les consultations ont fait apparaître des doutes concernant la mise en place de nouvelles structures, telles que des comités de travail informels, dans la mesure où celle-ci pourrait avoir pour effet de créer de la bureaucratie et des redondances et, partant, d'augmenter les coûts. Dans le même temps, les participants ont largement soutenu l'idée de consultations et contacts informels avant et entre les réunions du CCP, en particulier sur des questions fondamentales telles que le budget, le programme de travail et les projets de décisions et recommandations.

16. Il existe déjà un réseau, « Friends of UNAIDS » (les Amis de l'ONUSIDA), auquel il pourrait être fait appel plus fréquemment. Toutefois, celui-ci ne regroupe que les principaux donateurs, ce qui exclut un grand nombre d'observateurs et de membres du Conseil. Un changement s'impose donc, soit par une ouverture du groupe existant (« Friends of UNAIDS »), ce qui est la solution préférable, soit par la mise sur pied d'un réseau similaire.

## **VII. Renforcement du système institutionnel**

### **Proposition de changement :**

- Le système institutionnel devrait être renforcé pour améliorer la qualité de la participation et de la représentation aux réunions du Conseil (par le biais de codes de conduite, de la formation, du mentorat, etc.). Sachant qu'une telle évolution doit venir principalement des Etats Membres, le Bureau pourrait jouer un rôle actif de ce point de vue. En l'occurrence, cela pourrait passer par un élargissement du Bureau pour couvrir tous les groupes régionaux.
- Le Secrétariat de l'ONUSIDA devrait également faciliter l'appui aux groupes constitutifs et renforcer ses activités extra-institutionnelles.

### **Commentaires :**

17. Il ressort des consultations que les partenaires ont nettement le sentiment qu'il y aurait lieu d'améliorer la participation des membres du Conseil, en assemblée plénière comme dans le groupe de rédaction. Un soutien doit être apporté aux groupes constitutifs pour assurer une participation constructive. Un système institutionnel fort permettrait aux points de vue des non-membres du CCP d'être traduits et intégrés dans les réunions du Conseil. Avec une telle démarche, les grandes décisions prises par le Conseil bénéficieraient du soutien et d'un consensus unanime de tous les Etats Membres.

18. Les consultations ont aussi mis en évidence une volonté de soutenir l'évolution des groupes constitutifs en dispositifs plus efficaces. Néanmoins, il a également été souligné que le manque d'orientation stratégique, de résultats tangibles et d'impact concret pourrait dans une certaine mesure saper la volonté de participer aux travaux du CCP.

19. Par ailleurs, les participants aux consultations ont exprimé leur intérêt à approfondir les discussions sur les modalités de rotation et de constitution des groupes constitutifs. Aujourd'hui, un certain nombre des décisions prises à New York ont une incidence essentiellement sur Genève. Tout en reconnaissant que les décisions doivent suivre une voie procédurale correcte, les participants ont appelé à plus de souplesse, mais aussi à une meilleure compréhension de la marge d'évolution dans le contexte des paramètres actuels et, au bout du compte, des changements réellement nécessaires.

## **VIII. Groupe de rédaction**

### **Proposition de changement :**

- Le Président devrait veiller activement à garantir une représentation équilibrée au sein du groupe de rédaction.
- Un groupe de rédaction ne doit pas être mis sur pied et actif alors que d'autres discussions sont en cours en parallèle.

**Commentaires :**

20. Il ressort des consultations que les participants estiment nécessaire de rechercher une participation plus équilibrée au sein du groupe de rédaction, de façon à garantir la présence de tous les partenaires pertinents. Dans le même temps, un modèle comportant des « attributions de sièges fixes » ne rallie guère les suffrages. Plusieurs partenaires ont également indiqué que la part active de la prise de décisions doit avoir lieu dans le cadre de l'assemblée plénière, tandis que le rôle du groupe de rédaction est de traduire ce que l'assemblée plénière a adopté.

**IX. Cohérence et responsabilité ; mise en œuvre des décisions du CCP****Proposition de changement :**

- Développement du Budget-Plan de travail intégré (BPTI) de façon à ce qu'il devienne un outil stratégique pour la répartition des responsabilités et autres questions relevant de la gouvernance au sein de l'ONUSIDA, du Secrétariat et des dix Coparrainants. Le BPTI doit intégrer des éléments incitatifs en faveur de l'action et la collaboration.
- Les fonds alloués aux Coparrainants doivent être liés à des résultats spécifiques et tout déblocage de fonds doit se faire sur la base des performances attendues. Le BPTI doit identifier clairement les résultats escomptés et les acteurs responsables.
- Les décisions du CCP doivent indiquer explicitement et sans ambiguïté les personnes responsables de leur mise en œuvre, ainsi que les délais et dispositifs de compte-rendu identifiés.

**Commentaires :**

21. Dans les consultations, les partenaires ont largement soutenu l'idée selon laquelle il était nécessaire de rechercher des moyens et méthodes pour renforcer la responsabilité et le suivi ; et pour garantir que les décisions et recommandations du CCP sont bien suivies d'effet à tous les niveaux – mondial, régional et national. La nécessité d'améliorer la responsabilité et le suivi est jugée pertinente pour le Secrétariat de l'ONUSIDA, mais aussi pour les Secrétariats des dix Coparrainants et pour les « propriétaires » du système, à savoir les Etats Membres. En effet, il est vital que les Etats Membres suivent et surveillent de manière cohérente la mise en œuvre des décisions du CCP par les organes directeurs des Coparrainants. Au sein de la famille de l'ONUSIDA, le BPTI est l'instrument clé pour suivre et garantir la responsabilité, mais une forme ou une autre de système de suivi supplémentaire pourrait se révéler nécessaire. Le projet de BPTI pour 2008-2009, qui sera présenté à la réunion du Conseil de juin et qui a été élaboré par le Secrétariat de l'ONUSIDA avec les Coparrainants, intègre précisément un dispositif de suivi. Les deux années qui viennent permettront aux membres du Conseil de voir si ce système a une portée suffisante, c'est-à-dire s'il confère suffisamment de levier pour assurer un suivi efficace. Les développements futurs du BPTI devront également veiller à permettre son adaptation aux décisions du CCP prises au cours de l'exercice biennal.

22. Les partenaires ont également indiqué vouloir savoir de quelle latitude dispose le Secrétariat pour suivre de la manière voulue les décisions du CCP, par exemple la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion.

## **X. Coordination au niveau des pays**

### **Proposition de changement :**

- La coordination systématique entre partenaires spécifiquement concernés au niveau des pays doit être renforcée, de même qu'au sein de l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants), avec les autres institutions des Nations Unies et autres partenaires du développement, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et avec les autorités en charge de la lutte contre le VIH et le sida dans les pays touchés.

### **Commentaires :**

23. La Cellule mondiale de réflexion sur l'amélioration de la coordination de la lutte contre le sida parmi les institutions multilatérales et les donateurs internationaux a souligné la nécessité de procéder à un alignement et une harmonisation efficaces au niveau des pays. Les donateurs et partenaires internationaux doivent demeurer responsables des engagements pris en faveur d'une appropriation et d'un leadership inclusifs au plan national. L'ONUSIDA a un rôle essentiel à jouer au regard de la mise en œuvre et du suivi des Trois principes et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Au cours des consultations, les participants ont demandé dans quelle mesure les pays se sentent fondés à tenir les donateurs (et pas uniquement les Nations Unies) responsables des principes de la Cellule mondiale de réflexion.

## **XI. Processus de désignation, y compris la désignation des responsables**

### **Proposition de changement :**

- Pour mise en phase avec le processus de l'ECOSOC, les Président/Vice-président devraient être élus pour une année calendaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier.
- Il est suggéré de planifier à long terme l'élection des responsables du Conseil.
- Il conviendrait d'explorer de nouvelles voies pour améliorer la coordination des questions relatives aux élections entre l'ECOSOC et le CCP.

### **Commentaires :**

24. Pour mettre en phase les termes des mandats des Président/Vice-président avec ceux des mandats des membres élus du CCP, et supprimer ainsi le risque que les Président/Vice-président toujours en poste ne soient plus membres du Conseil, une solution pourrait consister à élire les Président/Vice-président pour une année calendaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cette nouvelle procédure pourrait prendre effet à compter de 2009. Ainsi, le CCP pourrait élire en juin 2008 des Président/Vice-président jusqu'au 31 décembre 2008, étant tacitement entendu que ces mêmes Président/Vice-président seraient ensuite réélus pour l'année calendaire entière 2009, lors de la seconde réunion du CCP en 2008.

25. Pour faciliter les travaux des Etats Membres, des groupes régionaux et du Secrétariat, il conviendrait de mettre en place une planification à long terme des responsables du Conseil – Président, Vice-président et rapporteur. A ce stade, il ne s'agit pas de proposer une modification du mode de sélection actuel, mais plutôt une meilleure application du système existant.

26. Toutefois, comme évoqué ci-avant dans la section relative au système institutionnel, des questions ont été soulevées au cours des consultations concernant la répartition des tâches entre New York et Genève et, dans ce contexte, concernant la possibilité de modifier le système pour donner à Genève un rôle plus direct en matière de proposition et de choix – par exemple, sur les candidats au Conseil, les décisions à avaliser ultérieurement par l'ECOSOC à New York, etc.

## **XII. Nombre et statut des observateurs et membres du CCP**

27. Au cours du processus de consultation, la délégation des ONG ont formulé des recommandations, dans le contexte de l'examen du rôle des ONG dans le CCP, pour un rôle plein et équitable au sein du CCP. La délégation a par ailleurs proposé une place supplémentaire pour les personnes vivant avec le VIH.

28. Plusieurs Etats Membres indiquent que leur préférence va à un maintien du nombre des membres du Conseil, mais avec une amélioration de l'efficacité des méthodes de travail, notamment un système institutionnel.

29. Certains participants ont également fait valoir qu'il faudrait diminuer le nombre des Coparrainants au sein du Conseil de l'ONUSIDA, soulignant par-là-même qu'il règne un climat suffisant de confiance et de responsabilité mutuelle entre les Coparrainants et le Secrétariat. A cette fin, la possibilité d'un accord de type « troïka » a été évoqué, dans lequel seuls le Président actuel du COC, le précédent Président et le prochain Président seraient présents au Conseil.

30. Comme évoqué ci-avant au point III (Participation des partenaires clés), aucune modification majeure de la structure de gouvernance de l'ONUSIDA n'est envisagée à ce stade dans la mesure où cela impliquerait de renégocier le mandat de l'ECOSOC approuvant la création de l'ONUSIDA (résolution 1994/24 de l'ECOSOC). Le présent document n'introduisant aucun changement dans la structure de gouvernance, d'autres solutions ont été cherchées pour faciliter une participation élargie au CCP, en particulier l'introduction du volet thématique ouvert à un plus large groupe de parties prenantes. Les questions de la taille du CCP et du statut des observateurs et des membres du CCP devront faire l'objet de délibérations supplémentaires et de discussions plus approfondies.